EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12e séance du mardi 30 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/38 de la Municipalité, du 30 août 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à céder le bien-fonds n° 9'185 d'une surface de 284 m², à morceler et à céder 39 m² du bien-fonds n° 9'252 de la Commune de Lausanne, sis chemin de la Vuachère, portant la surface totale à 323 m², à la société DCC IMMO S.A. pour un prix unitaire de CHF 800.-/m², soit un montant total arrondi à CHF 260'000.- ;
2. d'approuver la constitution d'une servitude de plantations, respectivement de maintien de la couverture de canopée des parcelles fusionnées, inscrite à titre gratuit, visant à garantir une arborisation de qualité au droit du chemin de la Vuachère, et de répondre à l'objectif canopée du Plan climat de la Ville de Lausanne ;
3. d'accepter l'augmentation du crédit d'acquisition de la législature d'un montant de CHF 260'000.-.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente janvier deux mille vingt-quatre.

Le président

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe